



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

Rapport sur les activités du Secrétariat de la CIPV: faits saillants survenus en 2014

Point 6 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

1. Du point de vue de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Secrétariat de la CIPV, 2014 a été une année charnière. Les informations contenues dans le présent document seront en grande partie traitées de manière plus détaillée dans des documents rédigés par le Secrétariat au titre d'autres points de l'ordre du jour, ainsi que dans le rapport annuel 2014 du Secrétariat de la CIPV. Ci-après figure un bref aperçu de certains des principaux faits saillants qui sont survenus en 2014.
2. Pendant l'année, des changements importants ont été opérés au sein du Secrétariat. Tout d'abord, notre Secrétaire, Yukio Yokoi, est rentré au Japon à la fin de l'année, après avoir démissionné. M. Yukio, qui faisait partie du Secrétariat depuis 2010, a supervisé l'élaboration du Cadre stratégique actuel de la CIPV, la création du Comité chargé du renforcement des capacités, ainsi que la transition du groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique vers le Groupe de la planification stratégique. Il a joué le rôle de chef de file dans l'enregistrement du symbole visé à la NIMP 15 au niveau mondial, et a contribué à mettre en place le Comité financier de la CIPV et à le rendre opérationnel.
3. Des efforts significatifs ont été déployés afin d'évaluer le Secrétariat en général et, plus particulièrement, le Comité chargé du renforcement des capacités. Une évaluation portant sur l'amélioration du Secrétariat a débuté à la fin de 2014, et ses résultats ont été présentés au Bureau. L'objectif est de montrer la voie à suivre au Secrétariat afin qu'il se dote de la configuration et du personnel nécessaires pour relever les défis qui se présenteront à lui. En outre, la supervision du renforcement des capacités au sein de la CIPV est traitée dans le contexte de l'examen du Comité chargé du renforcement des capacités. Les efforts du Secrétariat dans ce domaine continuent d'être perçus de manière positive dans le monde entier.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Le groupe de renforcement des capacités a perdu deux fonctionnaires, qui ont été remplacés ou sont en passe de l'être, et l'équipe responsable de l'établissement de normes a aussi connu des mouvements de personnel. En revanche, la fonction ayant trait aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports s'est trouvée renforcée par l'arrivée d'un fonctionnaire supplémentaire. Cette transition en matière d'effectifs semble être un élément récurrent au Secrétariat de la CIPV. Elle s'explique en partie par la politique relative au personnel de la FAO, qui fait actuellement l'objet de discussions internes au sein du Secrétariat. On recherche constamment des solutions aux problèmes de personnel, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un organe relevant de l'article XIV.

5. L'année 2014 a aussi été axée sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports. On a de nouveau mis l'accent sur ces obligations, ce qui a permis d'améliorer grandement l'information des points de contact dans le cadre de l'Année des points de contact officiels, instaurée au sein de la CIPV, et on s'est fortement concentré sur l'amélioration de ce domaine essentiel des activités de la CIPV. Il reste encore à faire mais le nouvel élan donné à ce domaine a constitué une partie visible des travaux de la CIPV. Le fonctionnaire supplémentaire a été un élément essentiel de ce dynamisme retrouvé. Le programme relatif aux obligations nationales en matière d'établissement de rapports fera l'objet de débats plus approfondis à la dixième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), en 2015.

6. Le Secrétariat a transformé le Portail phytosanitaire international (PPI). Il s'est attaché principalement à rendre plus intuitive la recherche d'informations sur le site, tout en donnant à celui-ci une apparence nouvelle et plus nette. Il s'agit là encore d'un domaine dans lequel la CIPV a connu une déperdition de son personnel. Toutefois, le Secrétariat cherche actuellement des moyens de veiller à ce que la CIPV bénéficie d'un appui durable en matière de technologies de l'information.

7. Les travaux concernant ePhyto se poursuivent, sachant que des efforts importants sont déployés en vue d'obtenir des ressources qui permettraient de mettre en place une plateforme à l'intention de toutes les parties contractantes. Ces efforts sont le fait du Groupe directeur ePhyto, qui bénéficie de contributions du Secrétariat. Le Secrétariat espère qu'un véritable système ePhyto, y compris une plateforme et une application en ligne, commencera à être élaboré en 2015.

8. En 2014, il a commencé à se pencher sur la mise en œuvre et à se concentrer sur la surveillance, à la demande de la CMP. Un groupe de travail à composition non limitée qui s'est réuni à Rome en août 2014 a défini dans les grandes lignes un plan de travail qui couvre une période de cinq ans. Le rapport¹ de la réunion est disponible sur le PPI, et les résultats et le plan de travail proposé feront l'objet de débats à la dixième session de la CMP (2015).

9. L'un des principaux faits saillants de 2014 a été la reconnaissance de la CIPV en tant que convention relative à la biodiversité. Bien que la plupart des gens considèrent comme acquis le fait que la CIPV soit une convention relative à la biodiversité, la reconnaissance officielle donne la possibilité aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) qui sont des parties contractantes de s'acheminer vers l'élimination des doublons entre leurs activités et celles menées au sein des ministères et des départements chargés de l'environnement en ce qui concerne les réglementations phytosanitaires et les travaux réalisés dans ce domaine. En outre, cette reconnaissance permet aux ONPV de solliciter un appui en vue de la mise en œuvre de la CIPV en ayant directement accès aux ressources disponibles au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

10. De nombreux travaux ont été effectués en matière d'établissement de normes en 2014. Lors de la dernière réunion du Comité des normes tenue en 2014, le groupe a approuvé le projet relatif aux traitements par le froid pour *Bactrocera tryoni* sur *Citrus sinensis*, *C. sinensis* et *C. limon*. Ce projet sera transmis à la dixième session de la CMP (2015) pour adoption par un vote sans possibilité d'objection formelle. En outre, le Comité des normes est convenu que le CN-7 devait examiner la procédure d'établissement des normes de la CIPV, y compris la manière dont le Comité des normes pourrait procéder lorsqu'il n'y a pas de consensus en son sein, et en débattre.

¹ Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la mise en œuvre (2014), disponible en anglais à l'adresse: <https://www.ipcc.int/publications/report-open-ended-working-group-implementation-2014>.

11. De plus, de nombreux efforts ont été déployés afin d'élaborer un cadre de normalisation et on a réfléchi à l'idée d'étendre ce cadre à la mise en œuvre. Ce sujet a fait l'objet de débats approfondis aux réunions de deux groupes de travail distincts, ainsi qu'à celles du Bureau, du Groupe de la planification stratégique (octobre 2014) et du Comité des normes. Plus particulièrement, le Comité des normes a examiné et recensé les lacunes spécifiques et a proposé des priorités à la réunion portant sur le Cadre. Il est aussi convenu avec le Groupe de la planification stratégique de ne pas retarder l'appel à proposition de thèmes, mais il a recommandé aux membres du Comité des normes d'aborder les questions relatives au projet de Cadre à la réunion du Comité des normes, en particulier les sujets liés aux interventions d'urgence et à leur planification, ainsi qu'aux éléments contribuant à l'efficacité des ONPV. Par ailleurs, le Comité des normes a recommandé aux membres d'envisager d'encourager les parties contractantes de leurs régions respectives à formuler des suggestions concernant ce qui précède. Le Cadre n'est pas encore achevé car le Groupe de la planification stratégique avait le sentiment qu'il nécessitait un examen et une attention supplémentaires. En outre, des contributions seront sollicitées auprès d'autres organes de la CIPV et on espère qu'un Cadre révisé pour les normes et la mise en œuvre pourra être présenté au Groupe de la planification stratégique en 2015, puis à la onzième session de la CMP (2016). Cette tâche importante aidera à déterminer l'orientation en matière d'établissement de normes au sein de la CIPV pour les quelques années à venir.

Enfin, le présent document n'a pas vocation à fournir un rapport exhaustif sur les activités du Secrétariat de la CIPV mais plutôt à présenter un aperçu de certaines des principales nouveautés qui sont apparues en 2014 et dont il convient de prendre note. Plusieurs nécessités demeurent: accéder à un niveau d'importance équivalent à celui du Codex ou de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), mettre en place un financement durable (les contributions volontaires sont un moyen de le faire) ainsi que trouver des experts pour travailler sur ces sujets et disposer de personnel présent sur le long terme, avec des possibilités de croissance. Le Secrétariat avance mais il reste encore beaucoup à faire.

12. Il souhaiterait profiter de l'occasion pour remercier les ONPV, les organisations nationales de la protection des végétaux (ORPV), ses partenaires et ses collaborateurs de tous leurs efforts en faveur de la protection de la santé des végétaux.